Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande

Band: 27 (1889)

Heft: 37

Artikel: Commandements de la protection envers les animaux

Autor: Magneval, C. de

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-191210

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

de la page suivante, tirée du chapitre intitulé:

AIME TA PATRIE

. La patrie! oh! que ce mot résonne doucement à notre oreille, à nous, enfants d'une terre si favorisée! La patrie! elle est dans cette admirable nature que l'œil ne se lasse point de contempler, dans ces vallons tranquilles ou sur ces rivages qui t'ont vu naître et grandir; elle est dans nos montagnes, boulevards de notre indépendance, forteresses protectrices que Dieu lui-même plaça tout autour de nous; elle est sur ces cimes étincelantes de neige que dore l'astre du jour, sur ces Alpes dont l'austère majesté élève nos cœurs au Créateur de toutes choses; elle est au bord de ces lacs, dont les eaux reflètent le ciel comme la fertile beauté de leur rivage; elle est sur les coteaux arrosés de nos sueurs, dans nos campagnes et dans nos villes, dans nos hameaux et dans nos chalets. - La patrie, c'est notre mère à tous, c'est le foyer béni de nos affections et de notre activité civique et nationale; c'est la maison qui protégea notre enfance; c'est la famille avec ses joies saintes, ses bonheurs, ses larmes et ses devoirs journaliers; c'est l'école qui instruisit notre jeunesse, l'église qui entendit nos prières, reçut nos premiers serments et nous guida dans les sentiers du bien; c'est le champ des morts aussi, où dorment nos ancêtres et où nous reposerons un jour. - La patrie, c'est plus encore, c'est le peuple, dont nous faisons partie, avec sa vie, ses traditions, ses lois, ses mœurs, ses institutions, son génie, ses trésors de science, d'art et d'activité, avec son histoire, ses gloires et ses revers, ses luttes et ses délivrances. - La patrie, c'est en un mot ce coin de terre béni que nos pères ont arrosé de leur sueur et de leur sang, et que la Providence a daigné, d'âge en âge, protéger d'une manière si visible et si constante.

Eh bien, soldat! cette patrie suisse, — petite sur la carte, mais si grande dans nos cœurs et dans l'histoire, — c'est à toi qu'il appartient de la défendre et au besoin de savoir mourir pour elle.

Ah! « mourir pour la patrie, » c'est autre chose que le refrain banalement chanté d'un beau chant populaire: c'est une pensée grave; c'est un programme qui demande toute notre énergie; ce doit être le serment viril et réfléchi de tout soldat décidé à faire son devoir, à défendre son poste, à s'y faire tuer, s'il le faut, pour sauver le pays.

« Passant! va dire à Sparte que nous sommes morts ici pour obéir à ses saintes lois, » gravèrent un jour, dans une fierté simple et sublime, sur le rocher des Thermopyles, ces vaillants Spartiates se préparant à vendre chèrement leur vie pour le salut de la Grèce.

A toi, soldat, enfant de la libre Helvétie, de te montrer assez patriote pour qu'à l'heure du péril, au jour d'une attaque de l'étranger, on puisse graver aussi sur les rochers qui gardent nos frontières, ces paroles: « Passant, sache que les soldats suisses ont su tomber ici, à leur poste, et mourir pour la liberté ».

Coumeint y'a dâi dzeins que sont.

« Suivant ta borsa, gouverne ta botse », se desâi mon pére-grand à sès valets po lâo recoumandâ dè ne pas férè dâi folérâ et dè ne pas volliâi renicllià pe hiaut què lo naz. Mà que volliâi-vo! tsacon son pignon. Se tsacon sè conduis ai coumeint sè cheint. on sarâi mi à quiet s'ein teni su lè dzeins; mà on pào tant pou dzudzi su la mena que bin soveint lè gredons dè grisette sont dâi meillâo partis què lè cotillons à volants, et que lè tsaussès dè tredaina ont mé dé crédit què lè bliantsets à la derrâire moûda. Se tot lo mondo étâi raisenablio, n'iarâi rein à derè, kâ tsason farâi suivant sè moïans: clliâo qu'ont prâo ardzeint sè porriont férè dài z'haillons à dozè francs l'auna, se cein lâo fa pliési; mâ lè pourro sè dévetriont conteintâ dào meillào martsi et ne pas mépresi la grisette et la milanna; na pas que l'est soveint tot lo contréro qu'arrevè, et qu'on vài dài retsà que sont tant grâpins que sè vîtont coumeint se l'étiont à la tserdze dè la coumouna, avoué on tsapé tot couennâ, dâi z'haillons qu'ont repétassadzo su repétassadzo, que n'ia diéro que lè botenirès que sont restâïès du lo nâovo; dâi solâ ressemellà, reimpégni et pliens dè brotses et la mâiti dào teimps dâi tsaussès que n'ont que n'a breintalla. Enfin quiet! quand on lè vâi, on sodrai cinq centimes dè sa catsetta po lâo férè la charitâ s'on ne lè cognessâi pas, tant l'ont l'ai dépatolliu. Et portant c'est dâi dzeins qu'ont bin âo sélào et créancès dein lo bureau ; mâ qu'ont tant couson dè ne pas poâi mettrè dè coté, quand bin l'ont dza prâo, que ne sè cosont pas pi la vià.

Mà tot lo mondo n'est pas dinsè: y'ein a onna beinda d'autro que n'ont rein et que sè volliont férè passà po dâi dzeins dè sorta. A lè z'oûrè bragà, l'ont dâo fein dein lâo bottès; ne volliont pas que sâi de d'avâi dài dettès; et sont adé revous coumeint dâi conseillers lo dzo dè l'assermeintachon.

On coo dè cllia sorta, on paysan,

que n'étài portant pas po sè veti coumeint on menistrè, mâ que sè volliàvè férè passa po on hommo bin à se n'ése, écosai dza cauquiès dzo après messon, cein que lè bons pâysans ne font pas, à mein que cein ne séyè lè ratélirès, ào que y'aussè disette dè paille. Cein ébayivè on bocon lè vesins, vu que lo gaillà avai l'ai dè braga que l'avai prao, que n'étai pas veré vu que l'avai prao peina à veri et torna et à nia lè dou bets, et que l'écosai bo et bin po avai dè la granna à mena ào martsi.

- Coumeint cein va te que t'écâo dza? lài fà ion dè sè vesins.
- Oh! repond l'autro, que ne volliàvè pas que sâi de, a-te que! y'é prâo gran et prâo paille; mà y'écâoze po la pussa.

Moyen d'empêcher 999 duels sur 1000.

Deux seigneurs suédois s'étaient pris de querelle et ne pouvaient la terminer que par un duel terrible, où l'un des deux devait rester sur le terrain.

A cette époque, en Suède, le duel était puni de mort.

Cette affaire eut un grand retentissement, et le roi Gustave en eut connaissance.

Il fit venir les deux duellistes et, après leur avoir fait raconter les faits graves qui les forçaient à se couper la gorge, il leur permit de se battre, mais à la condition que ce serait en sa présence.

Le lendemain, à l'heure dite, le roi, accompagné de quelques seigneurs de sa cour, arrive sur le terrain.

Mais un homme vêtu de rouge l'accompagnait aussi.

C'était le bourreau.

— Messieurs, dit le roi aux deux ennemis, je vous présente le bourreau.

Quant à toi, dit-il à l'homme rouge, dès que l'un des deux sera tombé, coupe la tête à l'autre et apporte-lamoi.

Puis il se retira.

Dès que ces messieurs virent qu'il s'agissait de mourir tous les deux... ils renoncèrent à se battre.

Commandements de la protection envers les animaux.

Dès le matin, tu soigneras Tous les bestiaux diligemment; A manger tu leur donneras Avec égard, ménagement.

Incessamment tu veilleras Qu'ils soient tenus très proprement, Tous les harnais inspecteras, Char et voiture également. Aux charretiers tu rappelleras De conduire attentivement; Et surtout recommanderas De ne charger trop lourdement.

Très gentiment tu traiteras Ane et cheval pareillement; Et fort bien tu t'en trouveras! Ils sont utiles mêmement.

Les chiens aussi protégeras; Ne fais pas fi de leur aboiement. Bons et fidèles, tu pourras Compter sur leur dévouement.

Envers tous tu ne commettras Ni sévices, ni jurements. Jamais tu ne l'emporteras, Ni frapperas injustement.

Le poulailler tu n'oublieras; Quoique criard et turbulent, Ménage-le, tu recevras Bel et bon dédommagement.

Tous les oiseaux protégeras; Quelques grains, généreusement, L'hiver, tu leur accorderas, Pour les conserver sûrement!

Quand, au printemps, tu sentiras Que tout est vie et mouvement, Aux enfants, bien tu défendras De briser œufs, nids, sottement.

A chacun tu répéteras Que c'est à ces oiseaux charmants Que, pour quelques grains, tu devras Récolte et beauté de tes champs.

Les braconniers tu préviendras De ne chasser furtivement; Où, sinon, tu l'empresseras De les dénoncer carrément.

Aimant les bêtes tu seras Charitable, compatissant! Du Dieu créateur, tu suivras Le juste et vrai commandement.

Heureux, tranquille, tu vivras Loué de tous, et fort longtemps; De modèle tu serviras Λ ton pays, à tes enfants.

C. de Magneval.

Les nœuds de cravate.

On sait qu'il existe à Paris une foule de petits métiers parfois bizarres, invraisemblables même et pourtant réels. Celui de « faiseur de nœuds de cravate, » par exemple, mérite d'être cité. Voici ce qu'en dit M. Barberet dans un ouvrage qui vient de paraître sous le titre : Bohême du travail :

- » La confection du nœud de cravate tient une place importante dans la tenue de soirée. Les élégants se reconnaissent entr'eux à cette marque de bon ton.
- La mode varie souvent. Tantôt le nœud de cravate doit ètre court, tantôt il est long. Il tire sa grâce, en d'autres moments, d'un certain pli, à droite ou à gauche.
- » Ne pas porter un nœud de cravate qui ait ce cachet distinctif, ce serait s'exposer à être regardé comme un

indifférent aux choses de la toilette, comme un indigne du titre de mondain.

- » Le nœud de cravate, c'est l'homme! Cet adage paraît avoir cours parmi les viveurs, les oisifs qui dépensent leur vie en futilités.
- » Il faut se tenir sans cesse au courant. Dans une seule saison, la forme d'un nœud de cravate change plusieurs fois. Les profanes, sans cela, finiraient par l'imiter!
- » Or, c'est là une opération délicate que d'arriver juste au degré voulu.
- » Il s'est aussitôt trouvé des malins qui se sont voués au bel art de façonner à merveille ce complément de la toilette de soirée.
- » Ce sont des garçons coiffeurs qui, peu à peu, n'ont plus exercé que cette industrie.
- » Et elle leur rapporte d'assez jolis bénéfices, l'hiver surtout, pendant la saison mondaine.
- » Quelques-uns d'entr'eux « travaillent » en gens qui connaissent leur mérite.
- » Ils vont à domicile. Vers six heures, ils montent en fiacre et font leur tournée. En deux heures, ils ont cravaté une vingtaine d'élégants, et ils ont gagné ainsi quarante ou cinquante francs, chaque nœud étant payé en moyenne deux francs.
- D'autres attendent, chez eux, des clients plus modestes, qui, pour cinquante centimes seulement ou un franc, veulent se faire accommoder, et auront ensuite aussi bonne figure que de plus riches qu'eux.
- » Il y a aussi une association de deux anciens garçons coiffeurs. L'un opère au « siège social », l'autre va en ville.
- » L'été, il vont dans les stations balnéaires en vogue.
- » Les habitués des différents cercles se reconnaissent à la forme de leur nœud de cravate.
- » Ces « artistes », qui étudient consciencieusement sur des mannequins leurs créations nouvelles, peuvent gagner quatre ou cinq mille francs pendant la fin de l'automne, l'hiver et le commencement du printemps.
- » Le métier n'est pas encore classé officiellement. Mais, qui sait? ces docteurs ès-cravates auront peut-ètre un jour leur chambre syndicale. »

---∞‱--Boutades.

Un célibataire entre deux âges, préoccupé de ses cheveux qui grisonnent, disait l'autre jour à l'un de ses voisins:

— Voilà que je blanchis. Faut-il me faire teindre? — Non, répondit l'autre : la teinture ne trompe que celui qui se teint.

Un enfant voit sa mère sur le point de partir pour Paris, tandis qu'il est obligé de rester à la maison.

— Tu pars, maman! s'écrie-t-il. Que tu es heureuse d'aller avec toi!

Un roublard de la finance à son fils.

— Ernest, écoute bien. A la Bourse, plus un monsieur t'inspirera de confiance, plus il faudra t'en méfier.

Sans façon des cochers de Paris. La scène se passe au boulevard des Italiens.

Un cocher s'arrête tout à coup; il descend froidement de son siège, va s'asseoir à la terrasse d'un café et y commande une consommation, un bock.

Puis, au bout d'un moment, se ravisant, il dit au garçon de service:

— A propos! allez donc demander à mon client s'il veut prendre quelque chosé!

Belle-maman, un peu souffrante, a fait venir le médecin.

Après avoir tâté le pouls :

— Ouvrez la bouche, dit le docteur. Oh! la mauvaise langue!

Le gendre, bas, au médecin:

— Ça, ça ne prouverait pas qu'elle fût malade.

Dernières nouvelles. — Une dépêche nous annonce la présence à l'Exposition de Paris de nos amis Favey et Grognuz et familles. Un incident de voyage a séparé brusquement ces braves gens en deux groupes, qui se sont cherchés vainement jusqu'ici, dans la grande capitale. Espérons qu'ils parviendront à se rencontrer.

ATLAS STIELERS. — C'est toujours avec un nouveau plaisir que nous recevons les livraisons de cette belle publication, dont la 14me vient de paraître à la librairie B. Benda. Elle se compose de 3 cartes: L'Europe orientale, feuille 3; l'Afrique, feuille 3, avec de nombreux papillons donnant des cartes spéciales; les Etats-Unis, feuille 1. Toutes sont d'un travail remarquablement soigné dans les moindres détails.

L. Monnet.

ACHAT ET VENTE DE FONDS PUBLICS

Actions, Obligations, Lots à primes. Encaissement de coupons. Recouvrements. J'offre net de frais les lots suivants: Ville de Fribourg à fr. 12,50. — Canton de Fribourg à fr. 24,75. — Communes fribourgeoises 3 % différé à fr. 49,25. — Canton de Genève 3 % à fr. 101,25. — Principauté de Serbie 3 % à fr 79. — Bari, à fr. 74,50. — Barletta, à fr. 39. — Milan 1861, à fr. 39,50. — Venise, à fr. 24,25.

Ch. BORNAND, Success. de J. Guilloud, 4, rue Pépinet, LAUSANNE

LAUSANNE. -- IMPRIMERIE GUILLOUD-HOWARD.